



AIX en PROVENCE
LA VILLE

Appel à candidatures « Nuits d'Aix 2021 » Ville d'Aix-en-Provence

La ville d'Aix en Provence recherche 60 exposants (au maximum) : produits artisanaux, producteurs locaux (hors maraîchage), artistes, métiers de l'art, pour la période du **lundi 12 juillet au dimanche 22 août 2021 (excepté le mercredi 14 juillet 2021 et sous réserve de manifestations durant la période précitée)**.

Un emplacement de 4 mètres linéaires sur 2 mètres de profondeur sur le Cours Mirabeau sera mis à disposition de l'exposant.

Les horaires seront les suivants :

- du lundi au samedi de 17h00 à 01h00 du matin. (Tolérance d'une heure pour la fermeture entre 24h00 et 01h00 du matin)
- le dimanche de 10h00 à 22h00. (Tolérance d'une heure pour la fermeture entre 21h00 et 22h00)

Conditions :

Voir le Règlement de la Consultation et le dossier de candidature exposant, téléchargeables sur le site de la ville.

Critères d'attribution :

- 1- Caractère artisanal sur 13 points.
- 2- Artisan non-sédentaire (sans fonds de commerce) sur 4 points.
- 3- Adresse de l'atelier de fabrication sur 2 points.
- 4- Animation éventuellement proposée sur site (dégustation, démonstration, fabrication autre) – bonus +1 point
- 5- Soin apporté à la présentation du dossier sur 2 points.
- 6- Démarche écoresponsable volontariste sur 2 points.
- 7- Qualité ou originalité des produits proposés sur 17 points (noté de 0 à 17).

Les candidatures sont à adresser par voie postale ou sur place :

<p><u>par voie postale :</u> Mairie d'Aix en Provence Service Réglementation et Police Administrative CS 30715 13616 AIX EN PROVENCE Cedex 1</p>	<p><u>sur place :</u> Mairie d'Aix en Provence Service Réglementation et Police Administrative 17 rue Venel - 1^{er} étage 13090 AIX EN PROVENCE Cedex 1</p>
--	--

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

Lundi 08 mars 2021 à 16h00 Délai de rigueur

Les candidats devront notamment présenter un dossier de candidature exposant comprenant notamment :

- le dossier de candidature téléchargeable sur le site de la ville

- un extrait d'immatriculation (SIRENE, Kbis, répertoire des métiers..),
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle,
- une liste des articles et produits proposés à la vente, leur provenance, les photographies correspondantes ainsi que, si possible, les fiches techniques,
- des photographies présentant les produits et les différents stands tenus précédemment,
- une liste de participation à différentes manifestations ou marchés de Noël,
- une présentation des techniques de fabrication utilisée le cas échéant (savoir-faire...) ou tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature.